

Contrats de publicité et de promotion

Paragraphe 24 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2023-2024

Trimestre : janvier à mars

Nom du fournisseur	Montant du contrat	Description du contrat	Date du contrat
Cartier Communications ⁽¹⁾	10 021,00 \$	Campagne cyberintimidation - Relance Printemps	2023-07-26*
Cossette Média inc. ⁽¹⁾	364 473,94 \$	Campagne de valorisation du métier d'éducateur de la petite enfance - Relance Automne	2024-01-09
Cossette Média inc. ⁽¹⁾	121 981,00 \$	Campagne cyberintimidation - Relance Automne	2024-01-16
JeunesExplo	12 605,00 \$	Campagne de valorisation du métier d'éducateur de la petite enfance	2024-01-29
Cossette Média inc. ⁽¹⁾	13 498,00 \$	Campagne Prix ensemble contre l'intimidation	2024-01-30

*Dépense comptabilisée dans le présent trimestre

Information complémentaire :

Les montants indiqués n'incluent pas les taxes payées.

⁽¹⁾ Prestataire sous contrat avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG).